

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 65 (1914)
Heft: 3

Artikel: Rendement financier du peuplier italien
Autor: Darbellay, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785859>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rendement financier du peuplier italien.

Par J. Darbellay.

Une question maintes fois discutée dans nos réunions forestières, est celle des essences à introduire en bordure de nos routes nationales. Les avis sont partagés. Certains envisagent le problème au point de vue esthétique pur, d'autres au point de vue rendement. Nous croyons tenir le juste milieu en préconisant la combinaison des deux systèmes. Nous entendons par là que les abords immédiats des localités devraient être plantés d'allées d'arbres purement décoratifs, alors que le kilométrage de nos routes nationales en rase campagne devrait bénéficier d'arbres de rendement.

La loi valaisanne du 9 mai 1826 sur „la conservation et l'amélioration des forêts“ engageait les communes à „planter des rangées d'arbres le long des routes, des rivières et des canaux“. Voilà tantôt 90 ans que le législateur valaisan a reconnu l'utilité de ces plantations, et la disposition légale précitée a été reproduite à partir de la dite époque dans toutes nos lois successives. La dernière en cours, datant du 11 mai 1910, qui nous régit stipule en son article 9 :

„Les communes sont tenues de conserver ou d'établir, dans la mesure du possible, une lisière boisée ou des plantations d'arbres sur les bords du Rhône, des rivières, des torrents et des aqueducs, selon les besoins des localités et suivant le mode prescrit par le Département des travaux publics, sans préjudice à l'indemnité due aux propriétaires riverains, qui sera proportionnelle à la dépréciation du terrain.

Si le terrain appartient à la commune, celle-ci est autorisée à planter sans observer les distances fixées à l'article 515 du Code civil.

Si le terrain appartient à des particuliers, la commune est autorisée à *en demander l'expropriation.*“

Voilà qui est clair et qui prouve à l'évidence la haute prévoyance de l'Etat. Un canton, traversé dans son axe de plus grande longueur, par le Rhône; desservi en outre par 363 km de routes cantonales; sillonné en tous sens par des canaux de colmatage et d'écoulement, par ses rivières latérales et les chemins vicinaux en plaine, devait forcément vouer toute son attention au problème.

Et de fait, tout inconnu qui traverse notre pays par la voie ferrée est frappé par les grandes et nombreuses allées de peupliers. Généralement ce sont des peupliers italiens, par ci par là du peuplier blanc, du tremble ou du carolin. Actuellement, dans le seul district de Martigny, les communes plantent en moyenne 4 à 5000 *peupliers* par an en bordure de canaux et de routes. Dans quelques années la proportion sera encore augmentée. Tous nos peupliers sont reproduits par bouture. La réussite en est merveilleuse, le déchet atteignant rarement le 3%, notamment pour le peuplier italien. Mis en demeure après deux ans, il atteint déjà 2 m à 2,50 m de hauteur. Nous en avons en pépinière qui ont fait des pousses *annuelles maxima de 3 mètres*. Les accroissements de 1,50 m à 2 m par an sont une moyenne. Les populations du district sont acquises au peuplier et bon nombre de particuliers en arborescent leurs prés de moindre valeur. Un diton veut que „*le peuplier pousse un franc par an*“.

Nous avons voulu de notre côté faire la preuve de ces assertions et publions ci-dessous les conclusions financières d'un premier calcul de rendement établi à cet effet, le Conseil d'Etat ayant décidé l'exploitation de 50 peupliers italiens, plantés sur les banquettes de la route cantonale à 40 minutes de Martigny. Nous avons soumis cette exploitation à un cahier des charges rigoureux et détaillé. Nous publierons le résultat du rendement en volume et de la répartition du matériel par assortiments dans un prochain article. Nous ne discuterons aujourd'hui que le seul rendement financier et jetons immédiatement les bases du calcul :

- 1° La distance des arbres sur chaque côté de la route était de 10 mètres dans la ligne.
- 2° La plantation datait de 1877. Lors de la mise à demeure, l'âge des hautes tiges était de trois ans. Nos arbres avaient donc en automne 1913, date de leur exploitation, *exactement 40 ans*.
- 3° Le nombre d'arbres exploités est de 50.
- 4° Le coût de la plantation, y compris la valeur des plants, est de 80 centimes la pièce, soit 40 francs au total représentant le *capital initial* versé par l'Etat.
- 5° L'exploitation et sa surveillance nous ont coûté 297 francs, somme représentant la dépense totale de nos opérations.

Nos peupliers ont crû en espèces et par an de fr. 1.32, ce qui prouve que le diton des populations riveraines n'est point exagéré.

La longueur totale de la route cantonale qui a été déboisée est de 250 mètres. Le *rendement net par mètre* est ainsi de fr. 10.56, *soit de 26 centimes par an*.

Supposons maintenant que l'Etat plante en bordure des routes cantonales et du Rhône, seulement sur 100 km, des peupliers dans tout le canton. Le rendement financier de l'opération, *soit le rendement net* basé sur nos calculs, *serait de fr. 26,000 par an*, ce qui assurément n'a rien d'excessif quand on songe au kilométrage du Rhône et de la route cantonale de la Furka au Léman, atteignant additionné environ 400 km. Les hauts pouvoirs continueront à prendre les mesures utiles pour assurer à notre beau canton la riche bordure qui serpente notre plaine.

Nous estimons le peuplier italien comme arbre bordier à juste titre pour plusieurs autres raisons encore que nous résumons comme suit :

Grâce à sa cime ramassée, à son port élancé, il projette son mince ombrage au loin dans la campagne. Le tablier de nos routes reçoit de ce fait *un minimum d'humidité*. Il se dessèche beaucoup plus rapidement que sous des arbres à grande et opaque frondaison et nécessite pour la même raison beaucoup moins d'entretien. Cette qualité de l'arbre nous permettra du même coup de le planter plus serré que toute autre essence.

Son enracinement très étendu et sa frêle couronne lui assure une résistance à toute épreuve à l'impétuosité des vents locaux. *Point ou peu d'arbres déracinés ou de branches cassées*. Nouveau facteur important pour la sécurité de la circulation sur la voie nationale.

Enfin spécialement appliqué aux conditions climatiques de la plaine du Rhône, il y joue un rôle considérable pour la protection de nos belles cultures maraîchères et fruitières. Ces lignes parallèles et rapprochées *constituent d'excellents rideaux abri naturels* et entravent le dessèchement par trop actif des vents locaux sur les alluvions sablonneux de nos terrains colmatés.

Sans vouloir exagérer l'image, ni considérer ces chiffres comme intangibles, puisqu'ils se rapportent à de petites quantités, nous

avons néanmoins la conviction qu'ils sont l'expression d'une réalité. Il nous importait avant tout de faire la preuve de ce que nous avançons, en ordonnant l'exploitation au mieux du calcul à établir, tant par un choix judicieux des assortiments adopté au commerce local que par l'organisation de la vente. Jusqu'à ce jour, du moins dans notre canton, le peuplier était vendu sur pied et à la plante. De ce fait nous n'avions aucune donnée exacte du rendement qui en découlait par un façonnage approprié et le marchand naturellement n'avait pas de raison à nous révéler ses bénéfices. Cette première opération sera suivie par d'autres dans l'arrondissement. Au fur et à mesure nous tirerons les conclusions qui s'imposent et consoliderons nos chiffres par les nouvelles moyennes qui en résulteront.

Un prochain article nous renseignera sur le rendement matériel de ce bois. Pour aujourd'hui, nous n'en voulons retenir que son importance financière qui nous fait dire dans le Bas-Valais que le „peuplier est l'arbre de l'avenir!“



Les principes d'aménagement de la forêt jardinée.

Traduction d'un article de M. R. Balsiger, conservateur des forêts à Berne, dans la „Zeitschrift für Forstwesen“ de 1913.

(Suite.)

Au lieu de s'adonner à des spéculations stériles sur la proportion normale du mélange des grosseurs, il vaut mieux se rendre compte pratiquement de la constitution du peuplement jardiné. Ainsi pour ce qui concerne les gros-bois, leur nombre sera toujours relativement restreint, parce qu'ils ne peuvent développer leurs couronnes qu'à la condition de n'être pas gênés aux entourmures. Bien mieux ils osent prétendre à leur situation privilégiée seulement aussi longtemps que leur croissance est active et leur état sanitaire satisfaisant. Au reste avant même d'atteindre au terme de leur exploitabilité, leurs remplaçants, choisis dans le peuplement secondaire, doivent déjà être plus ou moins désignés et prêts à entrer en fonction. Cela ne va pas sans une certaine préparation par le moyen de coupes d'éclaircies et d'améliorations. L'on prodigue les mêmes soins quoique avec moins d'intensité, au sous-bois, qui ne joue d'abord que le rôle de remplissage et de couverture